

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléés : **3**

- dont représentés : **2**

Votants : **25**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le neuf avril deux mille vingt et un se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et CAPEL Denis

EXCUSES : BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/55

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZAE LE PONT LONG » - BUDGET PRIMITIF 2021 - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE.

Le Conseil de Communauté,

CONSTATANT que le budget annexe « ZAE Le Pont Long » 2021 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **2 400.00 €** ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 mars 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, M. CAPEL Denis s'étant abstenu

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « ZAE Le Pont Long » 2021 à hauteur de **2 400.00 €** ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 de la communauté à l'article 657363.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.